

Motion – Pour la remise en état et l'amélioration de la Place du 650ème

Déposée par : Parti socialiste de Boudry

Date : 08.09.2026

Objet : Donner les moyens nécessaires à l'amélioration de la Place du 650ème

La Place du 650ème est un lieu qui appartient à la collectivité et qui doit pouvoir être utilisé dans de bonnes conditions par toutes et tous. Aujourd'hui, l'état des tables et des bancs en bois donne une impression d'usure et de manque d'entretien qui mérite une attention particulière. Il ne s'agit pas uniquement d'une question esthétique : des équipements détériorés peuvent également poser des problèmes de sécurité et décourager l'utilisation de cet espace.

La présente motion ne demande pas nécessairement une transformation complète de la Place du 650ème. Elle demande avant tout que la commune se donne les moyens d'entretenir correctement ce qui existe déjà et de garantir aux utilisateurs un espace accueillant, fonctionnel et sûr.

Considérant que

- La Place du 650ème constitue un espace de détente, de rencontre et de convivialité accessible aux habitants de la commune ainsi qu'aux personnes provenant des communes environnantes,
- Cet espace public contribue à la qualité de vie et à l'attractivité de notre commune, notamment durant la belle saison,
- L'état actuel de ces tables et des bancs laisse à désirer et ne correspond plus aux exigences que l'on peut légitimement attendre d'un espace public communal,
- L'entretien et la qualité des infrastructures publiques constituent un élément important de l'image de notre commune et du bien-être de ses utilisateurs ;

Le Conseil général demande au Conseil communal qu'une étude soit réalisée afin

1. **D'établir un état des lieux complet de la Place du 650ème**, en particulier concernant les tables en bois et les bancs, leur solidité, leur sécurité et leur état général ;
2. **De prévoir les moyens financiers nécessaires** à la remise en état des tables et des bancs existants lorsque cela est possible, ou à leur remplacement lorsque leur état ne permet plus une rénovation durable ;
3. **D'examiner l'état général des autres infrastructures de la place** et d'identifier les éventuels travaux d'entretien ou d'amélioration nécessaires, notamment en matière de propreté, de confort, d'accessibilité et de convivialité ;
4. **De présenter au Conseil général un calendrier d'intervention**, ainsi qu'une estimation des coûts, afin que les travaux puissent être réalisés dans les meilleurs délais.

Par cette motion, le Conseil général souhaite ainsi envoyer un signal clair : la Place du 650ème mérite d'être entretenue et valorisée à la hauteur de son rôle d'espace public communal.

